



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Le Premier Ministre*

Paris, le ~~9~~ **9** OCT. 2017

Messieurs,

La France entame une rénovation profonde, sur de nombreux plans, en particulier le fonctionnement de son économie et de son système de soins. Les industries de santé, au croisement de ces deux chantiers, sont stratégiques pour la France : pourvoyeuses d'emplois, de valeur ajoutée et d'exportations, elles participent fortement au dynamisme économique du pays et, en fournissant des produits de santé et en participant aux écosystèmes de soins et de recherche médicale, elles forment un partenaire crucial pour les politiques publiques de santé.

Alors que la compétition mondiale s'accroît, la capacité de la France à attirer sur son territoire les investissements des entreprises de la santé et à les y maintenir sur le long terme devient un enjeu majeur pour assurer dans la durée le positionnement de premier plan de la France. Le Gouvernement souhaite mobiliser pleinement les énergies des partenaires publics et privés, pour renforcer l'attractivité de la France, pour développer l'emploi en France et pour améliorer dans la durée notre système de santé.

Le Conseil stratégique des industries de santé (CSIS), que je préside, a vocation à répondre à ces défis. Il apparaît utile, plus d'un an après la fin des derniers travaux, de reprendre le dialogue et de trouver collectivement les outils pour renforcer l'attractivité de la France en ce qui concerne les activités de recherche et de production.

C'est pourquoi je souhaite que vous coordonniez avec les ministères concernés et les industriels du secteur l'élaboration de ces nouvelles orientations stratégiques en matière d'attractivité. Ces orientations, qui devront intégrer l'impératif d'équilibre des comptes publics et qui devront être replacées dans le contexte des mesures transversales en faveur de l'industrie, couvriront les champs suivants :

- **Performance administrative** : la simplification des procédures, la réactivité des administrations et, de manière générale, la réduction des délais de traitement des dossiers sont une priorité du Gouvernement. Les marges d'efficacité existant spécifiquement sur le champ de la santé doivent être identifiées et exploitées ;

Monsieur Vincent LIDSKY  
Monsieur Noël RENAUDIN


- ☞ **Accès à l'innovation** : la capacité du système de soins à accueillir l'innovation doit être renforcée, notamment dans le dispositif médical : vous proposerez des améliorations pour que les innovations puissent être rapidement disponibles pour les patients français, notamment dans le cadre d'essais précoces ;
- ☞ **Recherche clinique** : la France est de plus en plus concurrencée par d'autres pays. Alors que le niveau de la recherche médicale française, tant en laboratoire que dans les hôpitaux, reste reconnue au niveau international, il convient d'améliorer la performance administrative et économique du système pour reprendre une position de leader européen en la matière et qu'un maximum de patients français puissent participer aux essais cliniques.
- **Performance des écosystèmes d'innovation** : la France est riche de nombreux centres d'excellence et d'écosystèmes formés de grands groupes, de PME et de *start-up*, structurés autour de pôles de compétitivité. Des investissements conséquents ont été réalisés pour améliorer la valorisation économique de la recherche publique, notamment les Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU). Cependant, les jeunes entreprises rencontrent encore des difficultés dans leur croissance : vous explorerez les voies pour renforcer la participation des grandes entreprises internationales à ces écosystèmes et pour développer un environnement favorable aux partenariats scientifiques entre la recherche académique et les opérateurs industriels.
- ☞ **Compétences** : la révolution numérique et les nouvelles technologies transforment en profondeur les industries de santé. L'excellence des hommes et des femmes qui y œuvrent est un facteur clé d'attractivité. Vous veillerez à la mise en œuvre d'actions structurantes pour maintenir cet atout clé au plus haut niveau mondial.

Vous veillerez par ailleurs à la coordination des travaux du CSIS avec ceux menés dans le Comité stratégique de filière (CSF). En effet, ce dernier, placé sous la présidence des ministres chargés de l'économie, de la santé et de la recherche, est le lieu des échanges réguliers entre les acteurs publics et privés du domaine des industries de santé, et assure notamment la mise en œuvre de plusieurs mesures décidées par le CSIS en 2016.

Pour la conduite de votre mission, vous pourrez vous appuyer sur les services des ministères participant au CSIS.

Vous préparerez la réunion du prochain CSIS pour le mois de mai 2018. Elle réunira les chefs des principales entreprises de santé investissant en France et qui définira une stratégie commune ainsi que les axes de travail pour les années à venir.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Edouard PHILIPPE  
